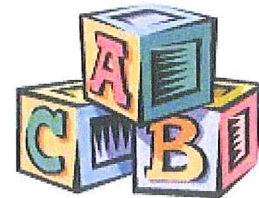


GARDERIE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2011 – 2012

ARTICLE 1

La garderie municipale est RÉSERVÉE aux enfants scolarisés dans l'école « LES ADONIDES » de LA LANDE PATRY.

La garderie est RÉSERVÉE aux enfants dont les parents travaillent aux heures de début et/ou de fin des cours.

ARTICLE 2

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010, une participation financière trimestrielle est instaurée comme suit :

	Matin et Soir	Matin ou Soir
Enfants hors commune	50 €	25 €
Enfants de la commune	25 €	12,50 €

Cette participation financière s'entend par famille, quel que soit le nombre d'enfants, et devra être acquittée en début de trimestre scolaire.

Une facture sera établie à cet effet par les services de la mairie.

ARTICLE 2 bis

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2010, la garderie sera gratuite jusqu'à la 5^{ème} présence (matin ou soir) pendant un trimestre scolaire.

A partir de 6 présences (matin ou soir) pendant un trimestre, la garderie sera facturée 12,50 € par famille Landaise et 25 € par famille domiciliée hors commune.

ARTICLE 3

NOUS RAPPELONS LES HORAIRES DE LA GARDERIE :

MATIN: 7H45 - 8H35

SOIR: 16H30 - 18H15

NOUS INSISTONS SUR LE FAIT QUE CES HORAIRES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RESPECTÉS.

ARTICLE 4

Les enfants malades ne peuvent être accueillis par la garderie pour des raisons évidentes de santé pour l'enfant et celle des autres élèves.

ARTICLE 5

Nous rappelons aux parents, que la garderie n'est pas un lieu de rencontre pour les parents, et que par conséquent dans l'intérêt des enfants, les discussions peuvent être poursuivies devant l'école plutôt que dans l'enceinte même de la garderie, afin de respecter le travail des personnels.

ARTICLE 6

La municipalité se réserve le droit d'exclure, de manière temporaire ou définitive les enfants dont les parents ne respecteraient pas ce règlement.

À CONSERVER PAR LES PARENTS



A LA LANDE-PATRY, le 26 AOUT 2011
Le Maire,
Patrick LESELLIER



A LA LANDE-PATRY, le 3 août 2011

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par ce courrier vous informer que la garderie mise en place par la Mairie de LA LANDE-PATRY, obéit à certaines règles que nous demandons à tous les parents de suivre. C'est pourquoi nous avons élaboré un RÈGLEMENT INTÉRIEUR que nous vous demandons de lire et de bien respecter.

Nous joignons un coupon à découper et à transmettre à l'enseignant(e) au plus vite.

Vous remerciant par avance.

**Mr Le Maire,
Patrick LESELLIER**



Coupon à remettre à l'enseignant(e) de votre enfant.

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code Postal : Commune :

NOM et Prénom de l'enfant :

CLASSE :

NOM et Prénom de l'enfant :

CLASSE :

NOM et Prénom de l'enfant :

CLASSE :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie municipale et m'engage à le respecter.

N° tél. domicile :

N° tél. travail :

N° tél. portable :

Personnes autorisés à récupérer mon (mes) enfant (s) à la garderie

.....
.....
.....

<u>GARDERIE</u>	Matin	<input type="checkbox"/>
	Soir	<input type="checkbox"/>
	Matin et Soir	<input type="checkbox"/>

Signature(s)